



# SANTÉ, SÉCURITÉ & PRÉVENTION DES ACCIDENTS INDUSTRIELS MAJEURS

La santé et la sécurité des travailleurs sont au cœur de nos préoccupations. La garantie d'un environnement de travail sain et sécuritaire est un droit humain fondamental reconnu dans les conventions des Nations unies, de l'Organisation Internationale du Travail et des différentes réglementations applicables.

Le complexe industriel est classé Haut Risque industriel au titre du Code de l'Environnement. Cette classification se justifie par la présence de substances dangereuses et de risques technologiques majeurs. Nous sommes convaincus que tout accident peut et doit être évité.

L'amélioration continue de notre système de gestion de la sécurité (SGS) garantit la présence de tous les moyens techniques, organisationnels et humains nécessaires à la réduction des risques.

Prony Resources s'engage ainsi à mettre en œuvre les lignes de conduite ci-après.

## OFFRIR UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL SAIN ET SÉCURITAIRE

Évaluer les risques professionnels et rechercher constamment à diminuer l'exposition des travailleurs par la mise en œuvre des principes généraux de prévention.

Permettre à tous les employés de faire valoir leur droit de retrait en cessant une activité en cas de danger grave et imminent.

Fournir à tous les employés et visiteurs des équipements de protection individuelle adéquats et veiller à ce qu'ils sachent les utiliser.

Mettre en œuvre un programme de santé au travail pour prévenir les maladies professionnelles.

S'assurer que tout évènement ayant ou qui aurait pu blesser soit déclaré et enquêté afin de déterminer les causes profondes, les facteurs contributifs et les actions correctives.

Développer une culture de la sécurité où les employés agissent pour créer des moments d'influence et corriger les comportements ou situations non sécuritaires.

## ASSURER LA MAÎTRISE DES RISQUES TECHNOLOGIQUES ET NATURELS

Veiller et respecter la réglementation en vigueur pour les installations classées à Haut Risque Industriel (HRI).

Identifier et évaluer l'ensemble des risques technologiques et naturels.

Mettre en place des mesures de prévention pour réduire le niveau de risque en toute configuration d'exploitation et avant toute modification des équipements ou du procédé.

Réaliser et tenir à jour les études de dangers selon les meilleures pratiques internationales.

Analyser tout évènement relatif au procédé avec un impact réel ou potentiel sur les personnes et l'environnement et mettre en œuvre les actions permettant de les éviter.

## APPORTER UNE RÉPONSE EFFICACE AUX SITUATIONS DE CRISE ET D'URGENCE

Disposer de moyens organisationnels, matériels et humains pour les situations d'urgence liées à la sécurité ou à l'environnement.

Développer, communiquer, tenir à jour et tester périodiquement les plans de mesures d'urgence, dont le Plan d'Opération Interne (POI) et en collaboration avec les autorités le Plan Particulier d'Intervention (PPI) pour l'ensemble des scénarios susceptibles de se produire, y compris les crises sanitaires et les pollutions maritimes.

## DIALOGUER AVEC LES PARTIES INTÉRESSÉES

Informar toutes les personnes intervenant sur le complexe industriel des règles de sécurité à applicables et s'assurer qu'ils aient les compétences requises.

Impliquer les instances représentatives du personnel désignées sur les questions et enjeux relatifs à la santé et la sécurité des travailleurs.

Communiquer auprès des travailleurs et populations sur les scénarios majeurs identifiés, les mesures de maîtrise de risque mises en œuvre pour les prévenir ainsi que les comportements à adopter en cas de survenance.

Impliquer les parties prenantes concernées dans les exercices de mesures d'urgence.

